

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR19.34PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour  
l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et  
petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2020**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 9 janvier 2020.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claude-Anne JAQUIER, Emilienne WAGNIÈRE, Olivier DI PRINZIO, Jacques LEVAILLANT, Kassim PALANY, Thierry PIDOUX et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de MM Pierre DESSEMONTET, Municipal, Philippe GENDRET, Chef de service et Jean-Marc Sutterlet, Chef de la section électricité et fibre optique. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses aux questions des commissaires.

Depuis 2008, les dépenses liées au remplacement des compteurs, et à la réalisation de petites extensions des différents réseaux (eau, gaz et électricité) sont inscrites au plan des investissements. Pour 2020, c'est un montant de CHF 800'000.- qui est sollicité. Chaque année, un crédit cadre est ainsi demandé à notre Conseil, permettant au Service des énergies d'avoir la réactivité nécessaire dans un délai relativement court afin de répondre aux besoins mentionnés et de satisfaire ses clients.

On constate que le montant demandé est identique à ceux demandés en 2018 et 2019, et que ces derniers n'ont pas fait l'objet de dépassement, preuve que les projections et les résultats concordent.

- Réseau Eau, CHF 150'000 auquel s'ajoutent CHF 95'000.- pour le remplacement de compteurs ;
- Réseau Gaz, CHF 75'00.- plus le montant de CHF 105'000.- pour le remplacement ou l'installation de compteurs ;
- CHF 205'000.- pour le réseau électricité, auxquels s'ajoutent CHF 10'000.- pour les compteurs ;
- CHF 40'000.- pour le réseau fibre optique (FO) ;
- Et enfin, comme ce fut le cas en 2018 et 2019, CHF 120'000.- seront affectés à la poursuite du projet SmartMetering, soit l'installation de compteurs dits « intelligents », répondant en cela de manière adéquate aux exigences de la loi sur l'approvisionnement en électricité.

Comme indiqué l'an dernier lors du rapport de la Commission, cette pratique de demander annuellement un crédit cadre continuera encore quelques années.

La discussion qui suit la présentation démontre que chacun agréé à ce fonctionnement qui permet de réagir dans les minutes qui suivent un incident et ce, sans émarginer au crédit disponible.

**Vœu de la Commission auprès de la Municipalité** : en cours de conversation, il ressort que parfois des pannes d'éclairage sur la voie publique peuvent durer si personne ne les signale au Service des énergies.

La Municipalité est invitée à communiquer largement aux citoyennes et citoyens qui sont témoins de telles pannes, la manière de le faire savoir rapidement par tous les moyens, téléphone, Internet ou E-mail au SEY. Votre Commission a réalisé que beaucoup de personnes n'osent pas appeler, se gênent ou ont peur que des frais leurs soient facturés. Il faut lever cette ambiguïté. Il en va de la responsabilité générale.

**Conclusions :**

Après délibérations, la Commission est convaincue du bien-fondé de l'investissement demandé de CHF 800'000.- faisant suite aux précédents préavis de mêmes contenus déjà acceptés par le passé.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 de ce préavis, tel que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 15 janvier 2020

La rapportrice :

Marceline MILLIoud

A handwritten signature in blue ink, reading "M. Millioud", is placed on a light yellow rectangular background.